

DELIBERATION N° 2025/167

Approuvant la grille tarifaire de la Société Publique Locale du CARD applicable à compter du 1^{er} septembre 2025

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 28 août 2025,
 VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
 VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
 VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
 VU le contrat de délégation de service public du CARD,
 VU la décision du conseil d'administration de la SPL en date du 22 juillet 2025,
 VU la note explicative de synthèse n° 2025/66 du 29 juillet 2025,
 La commission municipale intitulée « Ressources et moyens », entendue en séance du 6 août 2025,
 Après en avoir délibéré,

DECIDE :ARTICLE 1^{er} /

La grille tarifaire de la Société Publique Locale du Centre Aquatique Régional de Dumbéa « Guy VERLAGUET », applicable à compter du 1^{er} septembre 2025, jointe en annexe, est approuvée.

ARTICLE 2/

Toutes les dispositions antérieures ayant le même objet sont abrogées à la même date.

ARTICLE3 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 /

Le Maire de la Ville de Dumbéa et la Trésorière de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 28 AOUT 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 01 SEPTEMBRE 2025

Le secrétaire de séance,



Joel MALAVAL

Le Maire,



Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
PUBLICATION	-	1
DVEA	-	1
DAF	-	1
TPS	-	1
SPL CARD	-	1